



Le taux annuel d'inflation en baisse de 3.7% à 3.6%

Au mois de mai 2023, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.1%. Les prix hors produits pétroliers augmentent de 0.3% tandis que l'agrégat des produits pétroliers recule de 4.3%.

Les prix des produits alimentaires poursuivent leur tendance à la hausse ininterrompue depuis octobre 2021 et gagnent encore 0.3% en comparaison mensuelle ce mois-ci. Les plus fortes hausses par rapport au mois précédent sont constatées pour la nourriture pour bébés (+3.6%), les pâtes alimentaires et couscous (+2.5%) et les pommes de terre (+2.1%). Les prix des légumes frais (-3.0%) et du poisson frais (-2.6%) se sont par contre repliés par rapport à avril. Des évolutions de prix ont également été relevées pour les boissons alcoolisées : le vin augmente de 1.8% tandis que la bière diminue de 2.3% par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 12.5% et les boissons alcoolisées de 10.0%.

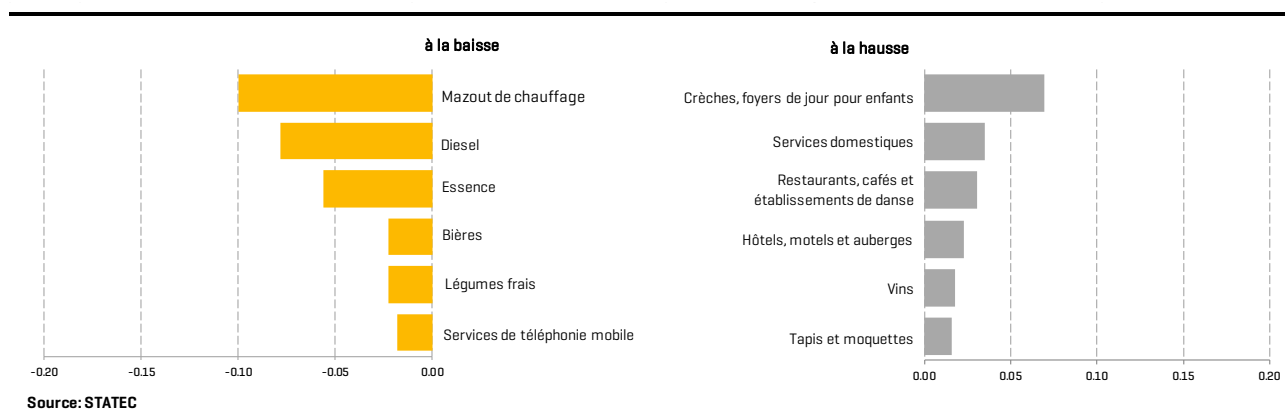
En plus, l'inflation est dopée par une hausse des prix des services domestiques, qui gagnent 2.6% en mai. Cette série se base sur un fichier administratif reprenant les salaires des personnes en charge des travaux ménagers dans des ménages privés. Les données sont intégrées dans l'indice des prix à la consommation avec trois mois de retard, donc cette hausse résulte de l'application de la tranche indiciaire au mois de février 2023. Des augmentations de prix ont aussi été enregistrées pour les crèches et foyers de jour pour enfants (+4.5%), la restauration (+0.5%) et les hôtels, motels et auberges (+3.9%).

L'agrégat des produits pétroliers continue sa trajectoire descendante. La facture s'allège de 12.1% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. À la pompe, le prix du Diesel recule de 5.8% et le prix du litre d'essence perd 3.7% en un mois. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont inférieurs de 13.9% par rapport à mai 2022.

Des baisses ayant un impact visible sur l'inflation ont été relevées pour le transport de personnes par air (-4.2%) et les services de téléphonie mobile (-2.7%).

Le taux annuel d'inflation se fixe à 3.6% contre 3.7% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 0.1 point de pourcentage et s'établit à 4.8% en mai. L'indice général du mois de mai exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 120.07 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 972.61 à 975.66 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 988.75 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel (mai 2023/mai 2022)	Mensuel (mai 2023/avril 2023)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	12.19	0.25
Boissons alcoolisées et tabac	5.52	-
Articles d'habillement et chaussures	5.58	0.08
Logement, eau, électricité et combustibles	1.02	-0.58
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6.91	1.09
Santé	4.31	-0.02
Transports	-2.48	-1.06
Communications	-1.26	-1.00
Loisirs, spectacles et culture	6.19	0.36
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.72	0.85
Biens et services divers	1.33	0.48
Indice général	3.62	0.07

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juin 2023 seront publiés le 5 juillet 2023, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 juin 2023.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

